

Compte-Rendu Conseil Municipal du 6 MARS 2020

Secrétaire de séance : Nathalie DURANTON

Nombre de conseillers présents : 9

Absents excusés : Laurent JUBERTIE (procuration à Nathalie DURANTON) et Frédéric CLUZEAU

Approbation compte-rendu réunion du 29/11/19 à l'unanimité et signature du dossier de séance

➔ **Compte de Gestion 2019**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion établi par le receveur municipal retrace sa comptabilité, qui doit être identique à la comptabilité tenue par la commune. Pour l'année 2019, le Compte de Gestion est conforme au Compte Administratif 2019.

Ainsi, Le conseil déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➔ **Compte Administratif 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie DURANTON – 1^{ère} adjointe, pour présenter les comptes de l'année écoulée.

Elle expose au conseil réuni les éléments 2019 dont le détail est repris dans les documents remis à chaque conseiller. Le résultat de fonctionnement est excédentaire de 111 504,60 € et la section d'investissement est déficitaire de 25 966,89 €. Le conseil approuve à l'unanimité les résultats du Compte Administratif 2019.

Le Compte Administratif étant approuvé par l'ensemble du conseil, Monsieur le Maire reprend la parole.

➔ **Affectation des Résultats 2019**

Accord à l'unanimité du conseil d'affecter 25 966,89 € à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement, et d'affecter l'excédent de 85 537,71 € en section de fonctionnement.

➔ **Bureau de vote scrutin du 15/03/2020**

Information sur les horaires d'ouverture du scrutin (8h-18h) à 2 tours. Point sur les disponibilités de chaque conseiller et répartition des plages horaires entre chaque. La composition du bureau de vote arrêtée sera diffusée à chaque conseiller avant le 15/03/2020.

Rappel également sur la rigueur à avoir pendant les opérations de vote, en journée et pendant le dépouillement afin de maintenir une ambiance sereine.

➔ **Informations et Questions diverses**

- Contrat de maintenance des cloches de l'église suite au départ à la retraite du prestataire sous contrat.
- Nouveauté : Obligation de transmission électronique à tous les conseillers municipaux par la communauté de communes de la convocation aux séances du conseil communautaire, pour information.
- Plaquette reçue de la Préfecture pour l'information sur le coronavirus.

Séance levée à 23 heures.